

Conseil Municipal du 06 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

D -1-1/2022

Education

-

Dénomination du
nouvel office de
restauration
municipal

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET à partir de 19h58, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Danielle SENECHAL

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Jean-Pierre EURIN jusque 19h58

Déborah ANDRÉ à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Joséphine FARINEAUX

Rapport de Monsieur Laurent GOVAERT :

Face à l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, la Ville a décidé de construire un nouvel office satellite permettant de délester l'actuel restaurant scolaire Schuman et d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions

Après 8 mois de travaux, le nouvel office a été livré en avril 2022.

L'implication des enfants dans le choix d'un nom de ce nouveau bâtiment municipal s'est traduite par une concertation de tous les élèves de l'école Curie Ferry : l'opportunité pour eux de s'impliquer dans leur ville et d'être confrontés à la participation citoyenne.

Un scrutin a été organisé à la manière d'une véritable élection, les enfants ont exercé leur droit de vote et se sont prononcés entre deux grands chefs de la gastronomie française aujourd'hui décédés : Bernard Loiseau ou Auguste Escoffier.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215905274-20221206-DEL1_1CM061222-DE

Sur 260 votants, les enfants ont choisi pour le restaurant scolaire le nom de Bernard LOISEAU, avec 134 voix contre 126.

La dénomination d'un équipement municipal relevant néanmoins des attributions du conseil municipal, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Valide le nom du nouvel office de restauration « Bernard Loiseau ».

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

24 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire,




Elisabeth MASSE